

Projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR)



Contexte : Loi de transformation de la Fonction Publique

Calendrier

Octobre 2017 : lancement du CAP 2022 (comité action publique) par E. Philippe. Une trentaine de personnalités nommées pour produire un rapport avec des préconisations.

Printemps 2018 : lancement de « chantiers » sur plusieurs thématiques (rémunération au mérite, développement du recours au contrat, instances représentatives des personnels, etc.) pour décliner les préconisations pressenties.

Juin 2018 : rapport rendu à Matignon mais pas rendu public.

Juin-juillet 2018 → fin 2018 : « concertations » avec les organisations syndicales

7 août 2019 : [loi n°2019-828 dite de « transformation de la Fonction publique »](#)

Textes d'application (décrets et ordonnances) prévus dans les 6 mois suivants

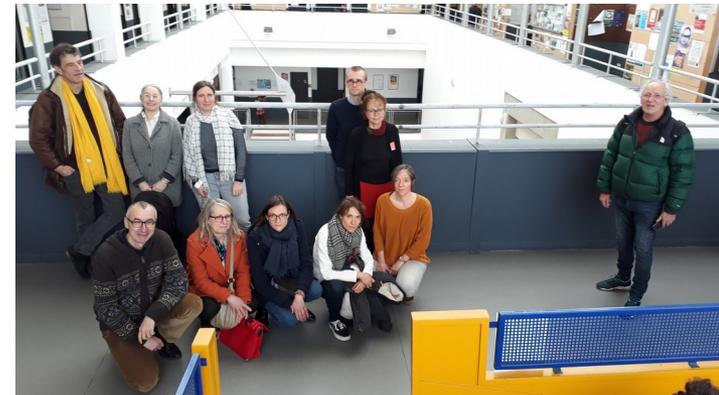
Contexte : Loi de transformation de la Fonction Publique

Principales dispositions

- Recours accru au contrat pour l'emploi dans la FP
 - CDI possible tout de suite pour toutes les catégories au détriment des emplois titulaires.
 - Création d'un contrat « de projet » = à durée déterminée d'au maximum 6 ans (et minimum 1 an) mais la durée n'est pas connue au départ!
Ne débouche pas nécessairement sur un CDI ou une titularisation.
 - Ouverture des postes de direction aux contractuels.
 - Rémunération définie par « l'autorité compétente ».
- Carrières et rémunération des agents
 - Retrait des prérogatives des CAP en matière de promotions des personnels à partir de 2021 (et donc possiblement celles du CNU en matière de promotions des enseignants-chercheurs, par extension).
 - Rémunération « au mérite » plus importante.
- Renforcement du pouvoir local, du pouvoir du supérieur hiérarchique + opacité des décisions en matière de gestion de carrière.
- Inscription de la durée annuelle de travail de 1607 heures dans la loi.

Contexte : ESR, dégradation continue sur plus de 10 ans

- Sous-investissement dans l'ESR
 - Injonction à la « performance »
 - Apparition de l'ANR
(loterie, pilotage politique, discipline négligées...)
 - Augmentation du nombre de CDD
 - Augmentation du nombre d'étudiant.e.s
- épuisement du personnel...
(par ex. 90 situations de RPS à l'USMB en 2017)



Contexte : réforme des retraites

- perte de toute confiance dans le gouvernement actuel

Flash-back : Quel conseiller pour le futur Président ?

2016:

[Réformes souhaitables de l'enseignement supérieur français et éléments d'une stratégie de changement](#)

Robert Gary-Bobo

→ Les affiches dans cette salle !

« La communauté scientifique et universitaire largement associée à la préparation de la loi

Suite à l'annonce du Premier ministre d'élaborer une [loi de programmation pluriannuelle de la recherche](#) qui soit présentée au Parlement au début 2020, **trois groupes de travail**, composés de parlementaires, de présidents d'université et d'organismes de recherche, de scientifiques français et étrangers et d'industriels, ont été constitués pour animer les réflexions et formuler des propositions.

[...]

Les conclusions des groupes de travail ont été remises au Premier ministre, le 23 septembre 2019, à l'Institut de Physique du Globe de Paris, en présence de Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Sur la base de ces propositions, la ministre proposera au Premier ministre **les grands axes de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche** qui entrera en vigueur début 2021. »

« Thématiques des groupes de travail

Recherche sur projet, financement compétitif et financement des laboratoires

Rapporteurs : Cédric Villani (mathématicien et député), Antoine Petit (président du C.N.R.S.) et Sylvie Retailleau (présidente de l'université Paris-Saclay).

Attractivité des emplois et des carrières scientifiques

Rapporteurs : Philippe Berta (professeur des universités et député), Philippe Mauguin (président de l'INRA) et Manuel Tunon de Lara (Président de l'université de Bordeaux).

Innovation et recherche partenariale

Rapporteurs : Francis Chouat (député), Isabel Marey-Semper (ancienne directrice générale communication, développement durable et affaires publiques de L'Oréal) et Dominique Vernay (vice-président de l'académie des technologies).

»

[Rapport du groupe de travail "Financement de la recherche »](#)

[Rapport du groupe de travail "Attractivité des emplois et des carrières scientifiques"](#)

[Rapport du groupe de travail "Recherche partenariale et innovation"](#)

« Calendrier indicatif

Février 2019 : Annonce de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche et lancement des groupes de travail

19 mars au 15 mai 2019 : Vaste consultation sur internet afin d'enrichir la réflexion des groupes de travail

Septembre 2019 : Restitution des travaux des groupes de travail

Septembre - décembre 2019 : Rédaction de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche

Courant 2020 : Adoption et promulgation de la loi

1er janvier 2021 : Entrée en vigueur »

Ce qui n'est pas dit

Avril 2020 : Projet de loi

Été 2020 : Adoption

Bilan : rémunération, condition de travail emplois permanents.

R1-2-3 p.2:

Ressources humaines : on doit alerter sur une dégradation dans le secteur public en France, du fait, entre autres, d'une rémunération peu attractive, de conditions de travail de plus en plus contraignantes et d'une érosion des emplois permanents.

R2 p.14:

en France un jeune chercheur titulaire avec 7 ans d'expérience professionnelle bénéficiera, au moment de son recrutement, d'une rémunération mensuelle brute de l'ordre de 2 200 €.

En Grande Bretagne, le salaire mensuel moyen d'un « Senior lecturer and researcher » sept ans après l'obtention du doctorat (= MCF) s'élève en moyenne à 4 200 € (soit 190%).

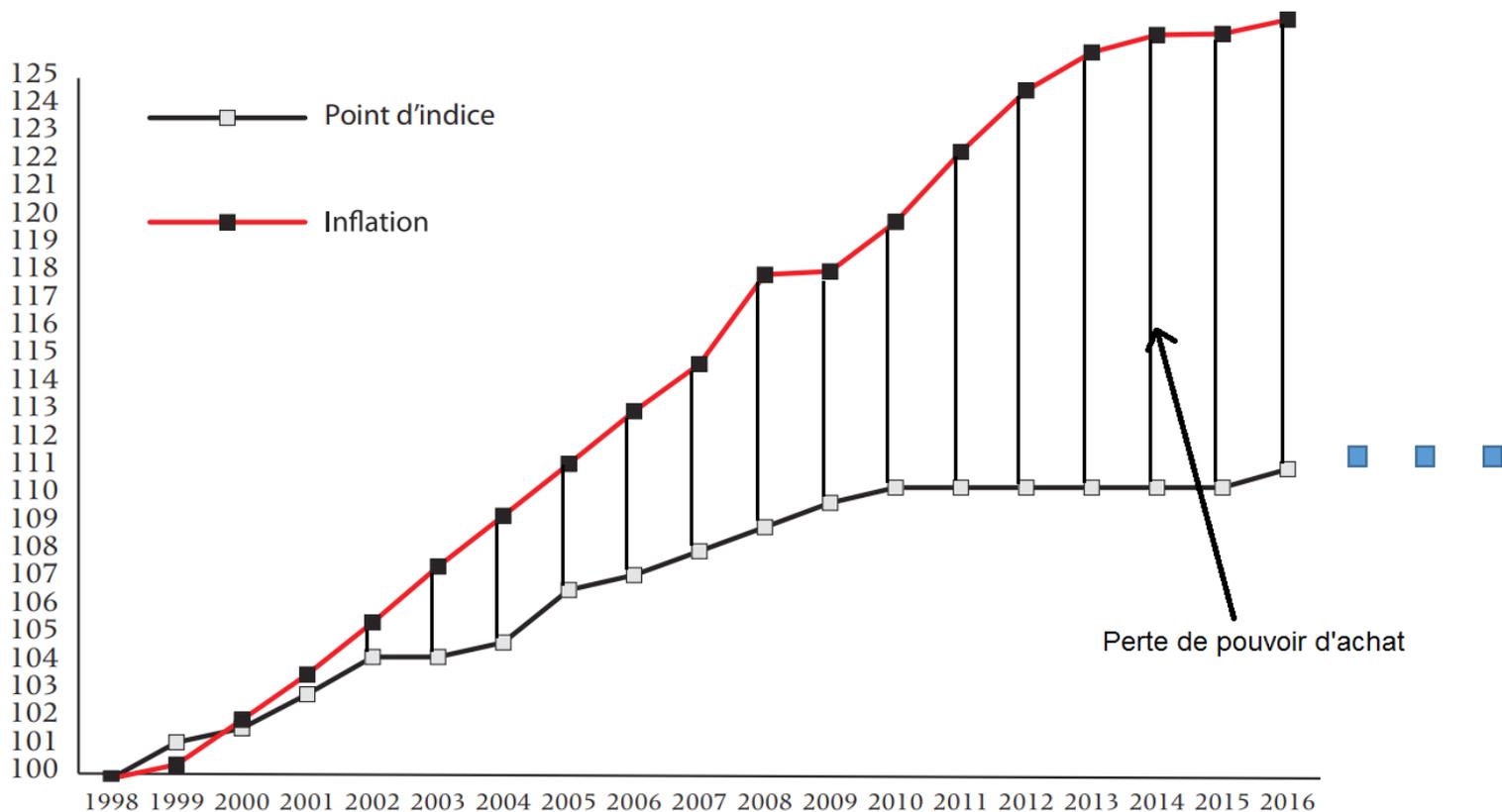
En Suisse les salaires mensuels sont d'environ 4 000 € net au niveau post-doctorat, d'environ 8 000 € net au niveau de Professeur assistant (= MCF) et d'environ 15 000 € net au niveau Professeur.

ALARMAINT !

Notre commentaire

Le décrochage des rémunérations est le fruit du gel du point d'indice depuis 10 ans.

• Évolution en % de l'inflation (rouge) et de la valeur du point d'indice (noir) — base 100 en 1998 (tableau avec les valeurs en fin de fiche)



cf. [mobilisation loi de transformation de la fonction publique](#)

Bilan : recrutement

R2 p.20-21:

PRAG et contractuels = 20% des enseignants (et 33% des heures d'enseignement).

Augmentation du nombre de contractuels financés sur projet, en situation souvent précaire et généralement mal rémunérés. Les universités et les EPST sont parmi les organismes du secteur public qui comptent la plus forte proportion de contractuels (près de 35% pour les universités et 25% pour les EPST).

Les recrutements de MCF ont diminué de 36% entre 2012 et 2018 (1742 à 1108), ceux de PU de 40% (1004 à 606).

Les recrutements de CR ont baissé de 27% dans les EPST entre 2008 et 2016, ceux des DR de 11%.

Les recrutements sur concours externes ou réservés des ingénieurs et techniciens des EPST ont baissé de 44% entre 2008 et 2016

Diminution de 7,8 % des postes chercheurs et personnels support dans EPST sur 2012-2016

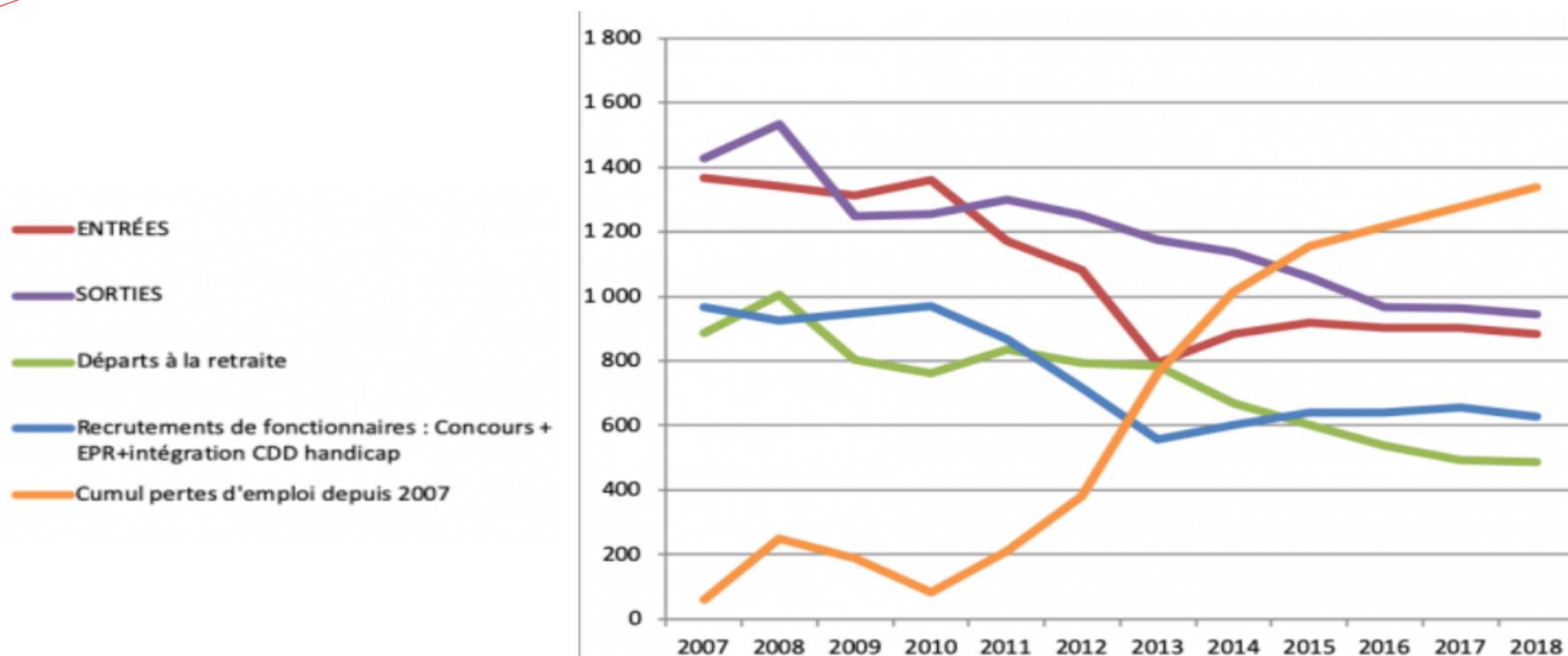
ALARMANT!

Notre commentaire

Le fond du problème est la baisse de postes mis au concours (Université et CNRS)

Données CNRS

Evolution de l'emploi au CNRS
depuis 2007 (données issues du
bilan social)



Bilan : évaluation

R2 p.28:

Les enseignants sont insuffisamment évalués

La mention de l'évaluation des enseignants-chercheurs, introduite en 2009 dans leur décret statutaire, **a été retirée de ce texte en 2014 au profit d'un « suivi de carrière »** des enseignants-chercheurs qui a des difficultés à se mettre en place. On est sur ce point très éloigné des standards internationaux et il est difficile pour les universités de construire une véritable gestion des ressources humaines des enseignants-chercheurs sans dispositif d'évaluation.

Recommandation : plus d'évaluation, on réessaye!

R2 p.48:

Il faut revenir à la rédaction de 2009 : « Le rapport d'activité sert de base à l'évaluation de l'enseignant-chercheur...L'évaluation prend en compte l'ensemble des activités de l'enseignant-chercheur. Les établissements prennent en compte les activités ainsi évaluées en matière indemnitaire et de promotion ».



Recommandation : la carotte!

R2 p.33:

Un équilibre entre reconnaissance individuelle et reconnaissance collective

*La réussite aux appels à projet, les appréciations positives voire très positives d'un laboratoire de recherche au terme d'une évaluation réalisée par un comité indépendant pourraient, à titre d'exemple, **justifier le versement d'un intéressement collectif à chaque membre d'une équipe.***

Leurs propositions

Augmenter le poids de l'évaluation sur les chercheur.e.s.

Conséquences (les raisons du retraits en 2014)

- Destruction du travail collectif de la recherche
- Mise en concurrence des chercheur.e.s
- Disparition de la valeur du contenu scientifique jugée par les pairs.
- Dégradation des conditions de travail
 - > la guerre entre chercheur.e.s
 - > contexte anxiogène
 - > diminution du temps imparti aux recherches pour le consacrer aux dossiers d'évaluation (depuis 2005 une grande partie de notre temps recherche est déjà prise par les demandes d'appels à projets)

Recommandation : toujours l'ANR en mieux!

R1 p.29:

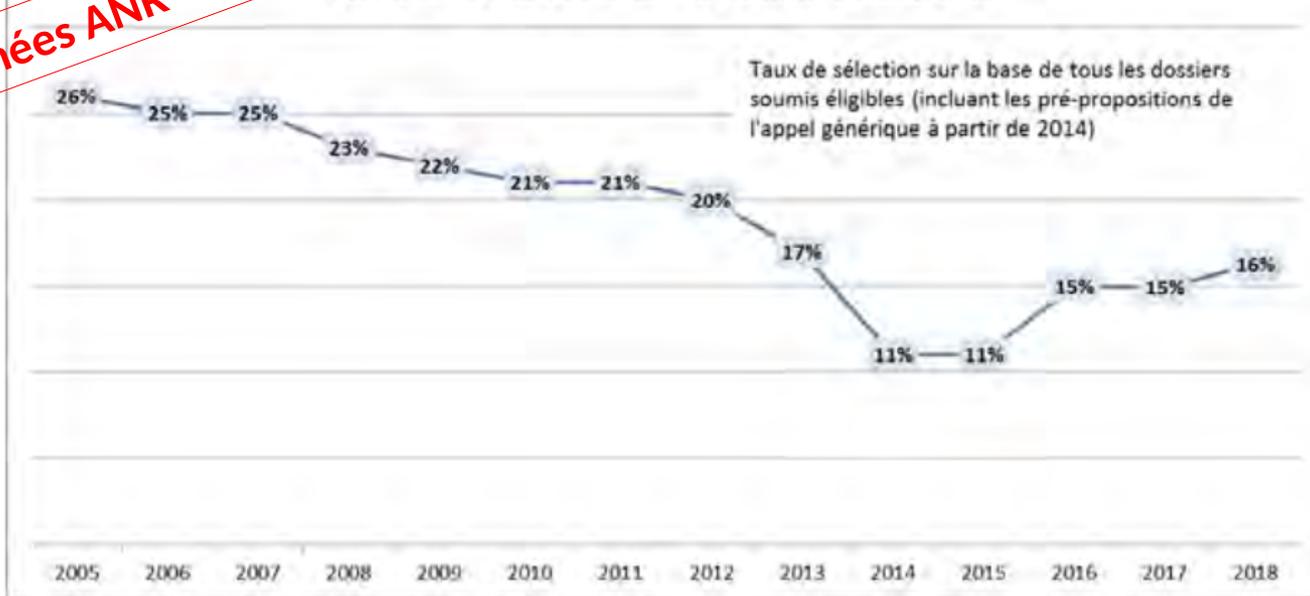
Un mécanisme de bonus « performance scientifique » pourrait être créé au sein de l'enveloppe des overheads des financements sur appels à projets de l'ANR : il soutiendrait les organismes de recherche et les universités de recherche intensive

overhead = frais généraux

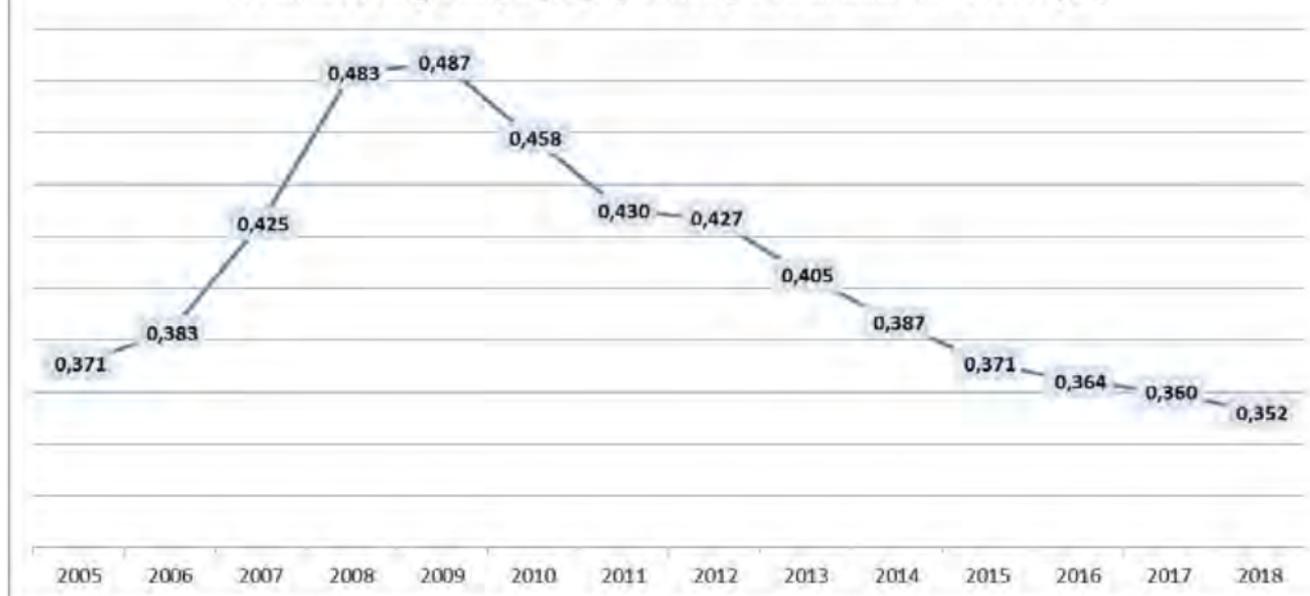
Notre commentaire

Les plus riches deviennent facilement plus riches que les plus pauvres. Pour les grandes agences de financement (ANR en France, NSF aux USA, ERC en Europe, etc.) comme pour les concours de recrutement (CNRS, etc.) l'art de la mise en scène de soi a pris une importance démesurée.

Évolution des taux de sélection de l'ANR entre 2005 et 2018

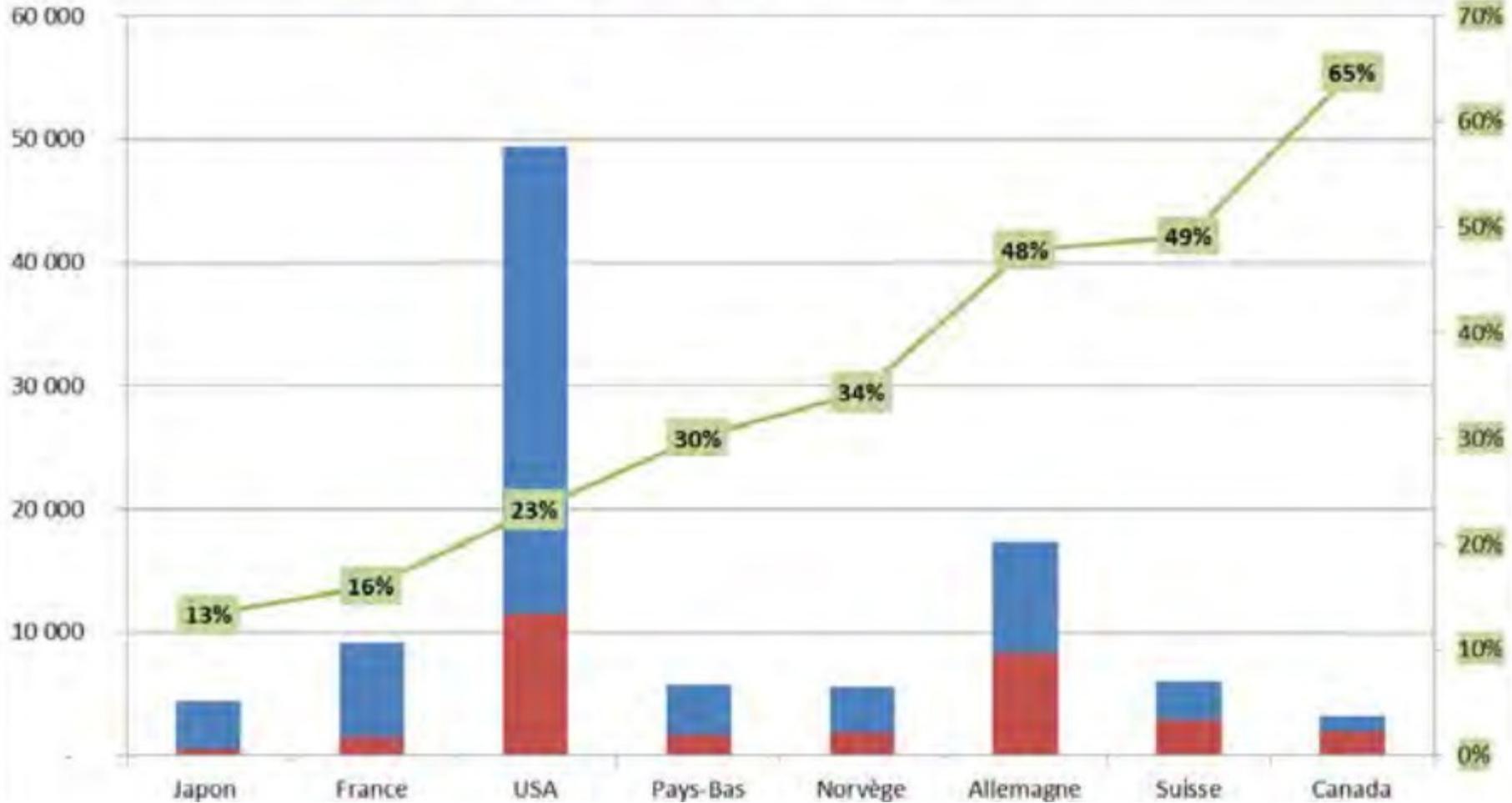


Évolution du budget moyen par projet alloué par l'ANR entre 2005 et 2018 (M€)



Comparaison internationale des taux de succès aux appels à projets

Nb projets évalués Nb projets soutenus Taux de sélection



Recommandation : encore plus de précarité

R2 p. 36 :

Création d'un « contrat à durée indéterminée de mission scientifique » qui s'achèverait avec le terme du projet scientifique. Il concernerait les personnels scientifiques comme administratifs. Le terme du projet pourrait être lié à sa réussite mais également à la fin du financement du projet ou à son abandon. Il constituerait un motif de licenciement pour cause réelle et sérieuse, sans qu'il soit possible de remettre en cause la réalité de ce motif. Il donnerait donc lieu au versement d'une indemnité de licenciement, mais ne conduirait pas à l'application d'une obligation de reclassement. Une durée minimum de trois ans pourrait être prévue pour ces contrats de mission scientifique.

Ces conditions d'emplois apporteraient un niveau de sécurité financière et professionnelle bien plus élevée que des contrats à durée déterminée renouvelés pendant six ans.

NO COMMENT !

PRÉCARISATION DANS LA RECHERCHE

TU CHERCHES QUOI?

UN STATUT DÉCENT !



Recommandation : supprimer la qualification nationale

R2 p. 40 :

Dispenses de qualification pour les établissements d'enseignement supérieur qui le souhaiteraient et dont la capacité à recruter aura été certifiée.

La dispense pourrait concerner :

- les établissements détenteurs du label européen HRS4R (« Excellence in research » porté dans le cadre de « Human resources strategy for research »),
- les établissements lauréats confirmés des Idex et I-site dont la qualité de la gouvernance a été évaluée positivement par le jury international,
- les candidats issus d'écoles doctorales dont l'accréditation par le HCERES aurait montré une qualité justifiant l'exemption,
- les lauréats de l'European Research Council et des appels d'offre européens,
- les admissibles au concours de chargé de recherche et directeur de recherche d'EPST, dont la qualité scientifique a déjà été vérifiée.

Leurs propositions

Supprimer la qualification nationale.

Conséquences

- Aggravation de la différence entre les universités
- La partie enseignement n'est plus considérée

Recommandation : favoriser la modulation de service des EC, on réessaye!

R2 p. 46 :

5.3. Adapter les obligations de service des enseignants-chercheurs à la réalité de leur métier

Différentes auditions et plusieurs rapports ont souligné l'impact des obligations de service sur l'activité de recherche des enseignants-chercheurs et ont suggéré de revoir les modalités de calcul du temps consacré à l'enseignement par rapport à la recherche ainsi que la logique comptable qui en découle.

R2 p. 46 :

Le consensus est clair au sein du groupe sur le caractère désuet de la référence aux 192h d'équivalent travaux dirigés, dont la logique conduit au déclenchement du seuil de paiement des heures complémentaires.

Des expérimentations pourraient être faites sur la base d'un service évalué non plus en volume horaire mais en crédits ECTS.

Recommandation : favoriser la modulation de service des EC , on réessaye!

R2 p. 42-43 :

Abaisser le service des jeunes enseignants-chercheurs nouvellement recrutés d'un tiers de service au minimum pendant trois ans. Reste à envisager le financement :

- *un recours plus important aux enseignants non-chercheurs (PRAG et enseignants contractuels) ;*
- *une participation plus importante des chercheurs à l'enseignement, dans le cadre d'une mobilité redéfinie et de conventions de site universités-organismes sur la participation des chercheurs ;*
- *la suppression de la clause d'accord des intéressés pour la modulation des services, afin notamment de renforcer la participation des EC séniors à l'enseignement ;*
- *une régulation collective assurée par l'UFR ou le département concerné, dans la répartition des services entre ses membres, y compris les chercheurs des laboratoires qui leurs sont rattachés (en concertation avec les organismes de recherche concernés).*

Leurs propositions

Imposer la modulation des services des EC

Notre commentaire

Déjà essayé et retiré pour cause de refus général

Conséquences

- Notre temps de recherche ne sera plus garanti et l'EC sera à la merci des décisions des UFRS ou départements.
- Construction de EC majoritairement enseignant.e.s et de collègue favorisé.e.s dans leur recherche
- Les années avant la retraites vont être majoritairement de l'enseignement
 - > pourtant quand on vieillit c'est souvent plus difficile devant les étudiant.e.s
 - > dévalorisation de l'expérience en recherche des seniors.
- Finies les heures sup !

Recommandation : encore plus de performance!

R1 p.24:

L'augmentation des crédits de base des laboratoires doit favoriser la performance de la recherche française dans la compétition mondiale

R1 p.27:

L'évaluation des unités de recherche par le HCERES doit permettre une répartition de crédits sur la base de la performance par les organismes et les universités

« Il faut une loi ambitieuse, inégalitaire - oui, inégalitaire, une loi vertueuse et darwinienne, qui encourage les scientifiques, équipes, laboratoires, établissements les plus performants à l'échelle internationale ».

Antoine Petit, PDG du CNRS, Les Échos, 26 novembre 2019.

Commentaire général

Le gouvernement ne reprendra pas tous les éléments des rapports (MESR s'est déjà exprimé contre la fusion MdC – PU).

Quelques propositions des rapports à instruire

- Augmenter les salaires (mais pas par les primes comme proposé)
- Garantir des moyens aux jeunes chercheurs
- Fusion des corps MdC – PU (déjà refusé par le MESER !)
- Augmenter la subvention de base des labos (de 240 à 320 M€)
- Développer les Infrastructures de Recherche (IR)
- Science Ouverte
- Favoriser l'implication des chercheurs aux instances en appui aux décisions politiques

Se mobiliser pour

- Porter nos revendications, en les centrant plus que jamais autour d'un ESR laïque, public et émancipateur
- Arrêter l'asphyxie financière
- Un service d'ESR qui s'appuie sur un statut de la fonction publique (plus d'actualité que jamais !), pas d'individualisation du salaire.
- Briser le lien retraite ↔ LPPR (inventé par le gouvernement)
- Souligner le lien Retraite ↔ Travail (carsat, chômage...), statut, « attractivité », cohérence nationale, ...

Mobilisations en cours

- AGs sur les campus :
UFR Scem en janvier, LLS en février , laboratoires CARTELE et LECA en mars ...
- Intervention auprès des étudiant.e.s lors de la Journée des lycéens
- Liste courriel USMB très active : usmb@chambery-en-lutte.fr
demander à Laurent Ripart pour vous inscrire.
- Les étudiant.e.s aussi ! [Mobilisation Étudiant à Chambéry](#)
- [Motion](#) adoptée le 18 février 2020 à l'unanimité moins une voix par le CA de l'USMB
- [Moratoire sur la LPPR](#) – signature des direction de laboratoires
« Les laboratoires (UPR, UMR, EA, LU, etc.) que nous représentons donc ici en nos qualités de directeurs et directrices, demandent la mise en place d'un moratoire sur la préparation de cette loi et demandons que le ministère s'engage dans un véritable processus d'élaboration démocratique et qu'il s'engage à organiser des états généraux de la recherche et de l'enseignement supérieur avec les acteurs concernés afin de fixer l'esprit d'une future loi. »

Mobilisations en cours

- [Cours hors les murs](#) (février)
- Manifestations rejoignant celle des retraites
- Appel à la grève illimitée à partir de la journée du 5 mars
« L'université s'arrête - réinventons l'université »
- Le faire savoir
programmer ou signature e/ou un message d'absence
« Le 5 mars l'université et la recherche s'arrêtent »
ou
« L'université s'arrête - réinventons l'université »
- À décider aujourd'hui... (ex. [décision des laboratoires CARTEL et LECA](#))

Pour rire

[L'Empire re-attaque](#)

[La réforme qui n... ta fac](#)

Plus sérieux

[Les orientations de la LPPR en 3 min.](#)



Non à la concurrence généralisée de tou.te.s contre tou.te.s !

Compétition sans fin des chercheur.e.s pour des postes et des financements toujours plus courts, précaires, raréfiés

Compétition des citoyens et citoyennes pour des « points » de retraite dont la quête s'étendra sur la vie tout entière.

Informations supplémentaires

Les revendications des syndicats

Dans ce cadre, toutes et tous ensemble nous exigeons :

- L'arrêt immédiat de la répression et notamment des violences policières et des gardes à vue;
- le retrait du projet de loi sur les retraites, attaque frontale contre le statut;
- l'abandon de ce projet de loi LPPR et l'ouverture de véritables négociations pour la satisfaction des revendications largement exprimées par la communauté scientifique;
- une augmentation du budget de la recherche publique de 1 milliard d'euros par an pendant dix ans pour atteindre 1% du produit intérieur brut (PIB) de dépenses publiques de recherche et développement ;
- un plan pluriannuel de création d'emplois de fonctionnaires, enseignant-e-s-chercheur-e-s, chercheur-e-s, ingénieur-e-s , technicien-ne-s, personnels de bibliothèques et administratif-ve-s à hauteur de 6 000 créations par an pendant 10 ans ; et dès à présent, le dégel de tous les emplois vacants;

Les revendications des syndicats

Dans ce cadre, toutes et tous ensemble nous exigeons :

- une revalorisation significative des salaires avec le dégel et la revalorisation du point d'indice, ainsi qu'un rattrapage en nombre de points du pouvoir d'achat perdu depuis 2010;
- la fin à la précarité dans l'ESR par la mise en œuvre d'un plan de titularisation des contractuel-le-s et vacataires et l'arrêt des recrutements massifs de vacataires, payés sous le SMIC;
- l'arrêt de l'externalisation et de la privatisation des fonctions supports ;
- un enseignement supérieur public, gratuit ouvert à toutes et à tous et le retrait du décret qui instaure la hausse des droits d'inscription pour les étudiants non communautaires ;
- la revalorisation des bourses, la baisse des loyers en cité universitaire, le recrutement de personnels de santé par le CROUS pour à terme mettre fin à la précarité étudiante.

R1 p.28:

2.3.1 L'abondement de la subvention aux organismes leur permettra d'assurer le fonctionnement de base des laboratoires et de répartir davantage de crédits compétitifs à la performance

(...) ce qui suppose une enveloppe globale d'au minimum 250 M€ pour les EPST et EPIC.

R1 p.29-30:

2.5 D'autres mesures permettraient de desserrer les contraintes financières des établissements

2.5.1 Donner aux établissements la possibilité d'emprunter

Conforter voire renforcer le mécénat en faveur des fondations intervenant en recherche.

R1 p.29:

Le groupe de travail estime indispensable d'affirmer que les universités sont des opérateurs de recherche à part entière et que la différenciation entre elles est une réalité. Dans ce cadre, il est légitime de donner la possibilité à celles dont la recherche est intensive et la plus compétitive au niveau mondial de disposer de moyens supplémentaires pour mener une politique scientifique à la hauteur des ambitions de la France.

R1 p.29:

les universités disposant de forces importantes de recherche sont parmi les premiers bénéficiaires actuels : une vingtaine d'universités reçoivent 80 % des financements.

R1 p.32:

OCDE (2018): «Il existe des preuves dans la littérature académique que l'excellence scientifique est liée à la compétition entre les chercheurs, et que les scientifiques évalués par des standards internationaux compétitifs produisent une recherche de meilleure qualité. La littérature académique a aussi montré un lien entre le degré de compétition des systèmes de recherche et la productivité scientifique ».

R2 p. 43 :

Le maintien de la séparation des enseignants-chercheurs en deux corps, professeurs et maitres de conférences n'a sans doute plus vraiment lieu d'être aujourd'hui.

Le faire savoir

- Signature

Dans Thunderbird

-> paramètres du compte

-> un espace intitulé "texte de signature »

- Message d'absence

Dans PARTAGE sous Zimbra

<https://webmail.partage.univ-smb.fr/mail#1>

-> onglet préférence

-> menu de gauche cliquer sous Hors du bureau, puis compléter la partie de droite avec le texte et les dates qui vous conviennent.

Décisions des laboratoires CARRTEL et LECA

Les personnels techniques, d'enseignement, de recherche et étudiant.e.s des laboratoires CARRTEL et LECA se sont réunis ce Lundi 2 Mars afin de préparer la journée de mobilisation contre la LPPR, ce jeudi 5 Mars.

Il a été acté:

1. La totalité des enseignants-chercheurs du CARRTEL et LECA décide de ne pas assurer les enseignements du 5 & 6 Mars et diffuser une information aux étudiants sur le projet de la LPPR, ses enjeux et risques pour l'avenir de l'enseignement supérieur et la recherche en France. Une nouvelle réunion aura lieu Lundi 9 mars afin de décider de la suite du mouvement.

2. Faire don à la caisse commune de grève de l'USMB l'équivalent horaire des enseignements non réalisés sur la base de 40 euros/ heure de cours non effectuée.

3. Appel à se joindre au rassemblement prévu Jeudi 5 Mars à 14h00 devant le siège de l'USMB, rue Marcoz.